



Politique

Maîtrise des équipements de contrôle, de mesure et d'essai

Numéro : **4311**

Section : **Formation et sanction des études**

Responsable : **Vice-président - Formation et Réussite étudiante**

Entrée en vigueur : **2010-12-09**

Dernière révision : **2014-05-13**

1. Principe directeur

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) reconnaît l'importance de s'assurer que ses appareils et ses équipements de contrôle, de mesure et d'essai sont en bon état, et ce, pour assurer des résultats d'apprentissage valables.

2. Énoncé de politique

Les campus du CCNB effectuent l'étalonnage des appareils et des équipements de contrôle, de mesure et d'essai afin de s'assurer, de façon précise, que les résultats de l'évaluation de l'apprentissage de l'étudiant sont fiables.

Des documents sur l'étalonnage seront tenus à jour pour chaque appareil ou équipement de contrôle, de mesure et d'essai étalonné.

Tout étalonnage d'un appareil ou d'un équipement de contrôle, de mesure et d'essai sera effectué selon des normes ou une procédure prédéterminée ou celle appliquée généralement dans l'industrie ou par le fabricant.

Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son entièreté, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.